



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Charles Lemaître
LES MONTS D'AUNAY

Aunay Sur Odon, le 31 mai 2022

Dossier suivi par

Mesdames, Messieurs,

La Gestionnaire
Valérie JAMES

Si vous souhaitez adhérer au règlement par prélèvement automatique mensuel, je vous prie de bien vouloir compléter le coupon ci-dessous et de le remettre au service intendance, accompagné du mandat de prélèvement SEPA signé et d'un RIB avant le 30 septembre 2022, délai de rigueur.

Rue de la Fauçterie
AUNAY SUR ODON
14260
LES MONTS D'AUNAY

Attention : Les familles dont les enfants seront boursiers ne pourront pas prétendre aux prélèvements automatiques.

Téléphone
02.31.77.64.25

Le calendrier des prélèvements automatiques 2022-2023 sera publié sur le site du collège et sur PRONOTE fin septembre ou début octobre 2022.

Mél.
ce.0141662f@ac-caen.fr

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Valérie James



Coupon réponse à remettre à l'intendance

Je soussigné, (NOM, PRENOM) _____

Responsable légal du ou des élève(s) : (NOM – PRENOM – CLASSE) :

Souhaite adhérer au prélèvement automatique d'octobre 2022 à juillet 2023 (vers le 15 ouvré de chaque mois).

A Aunay Sur Odon _____ le _____

Signature :